



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le mardi 3 avril 2018 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
formant quorum sous la présidence de Jacques Drolet, maire.

Est absent :

Denis Vaillancourt, conseiller n° 4

Sont également présents :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier
Michael Ferland, responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal (départ avant la résolution #049-0418)

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2018**
- 5. CORRESPONDANCE**
- 6. URBANISME**
 - 6.1. Mont-Foster – Suivi
 - 6.2. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 6.3. Territoire incompatible avec l'activité minière (TIAM)
 - 6.4. CPTAQ – 77 et 79 chemin Glen – Demande d'aliénation
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1. Approbation des comptes et transferts
 - 7.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 7.3. Ressources humaines - Responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal – Contrat
 - 7.4. Ressources humaines – Superviseur de voirie – Contrat
 - 7.5. Maire suppléant
- 8. VOIRIE**
 - 8.1. Chemin Foster – Ingénieurs – Mandat
 - 8.2. Règlements d'emprunt – Étapes à venir
- 9. ENVIRONNEMENT**
 - 9.1. Ouverture 2018 des écocentres de Brome-Missisquoi
 - 9.2. Distribution des arbustes de bandes riveraines
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1. Adoption du rapport annuel 2016 – Schéma de couverture de risque incendie
 - 10.2. Adoption du rapport annuel 2017 – Schéma de couverture de risque incendie
- 11. LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1. Surlargeur d'accotements route 243
- 12. VARIA**
 - 12.1. Colloque sur l'attraction de nouveaux travailleurs du 17 mars - Suivi
- 13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h30.

Monsieur le maire s'adresse aux personnes présentes. Les préparatifs de la rencontre des voisins du 11 août vont bon train. Les personnes intéressées à être bénévoles peuvent envoyer un courriel à reception@bolton-ouest.ca. Avec le passage du projet de loi 122, les élus vont devoir se pencher sur le Règlement de gestion contractuelle. Vous pouvez faire parvenir vos suggestions sur le sujet à reception@bolton-ouest.ca. Cette année, la Municipalité ne participera pas aux Fleurons du Québec, mais le maire invite les citoyens à mettre de belles fleurs. Il les invite également à venir le rencontrer après l'assemblée du 5 mai pour jaser et en faire autant avec les autres membres du conseil intéressés.

n°045-0418 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en ajoutant le point suivant :

6.5 Réno-Vert

Adoptée à l'unanimité

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

n°046-0418 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'adopter le procès-verbal du 12 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

5.1 Une lettre de monsieur Paul Davignon adressant diverses questions au maire et aux membres du conseil relativement aux finances municipales. Celui-ci a reçu une réponse écrite du maire le soir même, avant la séance.

6. URBANISME

6.1 MONT FOSTER - SUIVI

Monsieur le maire fait un suivi du dossier du Mont Foster. Il



mentionne qu'une rencontre avec le promoteur est prévue demain alors qu'une rencontre avec Saint-Étienne-de-Bolton et Corridor appalachien est prévue ce jeudi. Monsieur le maire informe les personnes présentes qu'une des remarques dans le texte publié sur internet n'était pas exacte et il donne des explications sur le sujet.

6.2. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le responsable du service d'urbanisme présente son rapport.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

n°047-0418

6.3 TERRITOIRE INCOMPATIBLE AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM)

Monsieur le maire fait part d'une rencontre à la MRC avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ainsi qu'avec des représentants du ministère des Affaires municipales. Il mentionne qu'il faut une autorisation du propriétaire avant de pouvoir aller sur un terrain.

Le responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal présente la carte des territoires incompatibles avec l'activité minière et les modifications proposées.

Il est proposé par Robert Chartier appuyé par Jean-Pierre Pouliot et résolu :

- de valider la cartographie produite par la MRC Brome-Missisquoi concernant les territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) en incluant les éléments qui se retrouve dans le document intitulé « Modifications proposées à la cartographie des TIAM », et ce, dans le but de soustraire ces territoires à l'activité minière. Ces éléments se déclinent comme suit :
 - o D'ajouter les églises situées sur le chemin Brill et sur le chemin Glen dans la catégorie « *Activités à caractères historique, culturel ou patrimonial* »;
 - o D'ajouter les autres propriétés identifiées dans la catégorie « *Regroupement de 5 lots contigus dont l'usage est résidentiel* »

Adoptée à l'unanimité

n°048-0418

6.4 CPTAQ - 77 et 79 CHEMIN GLEN - DEMANDE D'ALIÉNATION

Le maire et monsieur Michael Ferland, responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal présentent la demande.

ATTENDU qu'une demande d'autorisation pour l'aliénation d'une propriété a été adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;



ATTENDU que cette demande d'autorisation est nécessaire en raison de la succession de cette propriété;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation numéro 0318-006, recommande au Conseil municipal d'approuver la présente demande;

Il est proposé par le conseiller Gilles Asselin, appuyé par le conseiller Loren Allen et résolu :

- d'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la demande d'autorisation pour l'aliénation des lots 5 193 191 et 5 192 560 du cadastre du Québec (situé sur le chemin Glen) ne contrevient pas à la réglementation municipale;
- que la demande soumise n'apparaît pas préjudiciable à l'agriculture du milieu, en vertu des critères établis par l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1), puisqu'en autorisant cette demande, l'utilisation des lots sera poursuivie sans causer de modification réelle.

Adoptée à l'unanimité

6.5 RENO-VERT

Le maire et monsieur Michael Ferland, donne de l'information sur la prolongation du programme Reno-Vert jusqu'au 31 mars 2019.

De l'information sur le sujet sera publiée dans le bulletin municipal.

Départ de monsieur Michael Ferland, Responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal.

7. ADMINISTRATION

n°049-0418

7.1 APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Solde à la banque au 28 février 2018	221 658,88 \$
Balance de fermeture au 31 mars 2018	489 909,45 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques du 3 avril 2018 au montant de 39 504,79 \$, et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

7.2. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES



Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

n°050-0418 **7.3 RESSOURCES HUMAINES - RESPONSABLE DU SERVICE D'URBANISME ET INSPECTEUR MUNICIPAL - CONTRAT**

Attendu que la Municipalité souhaite offrir des conditions de travail compétitives afin de favoriser la rétention à long terme de ses employés, le tout dans le respect de la capacité de payer des contribuables.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu :

- d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer un contrat de travail avec monsieur Michael Ferland pour le poste-cadre de responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal;
- que ces conditions de travail soient rétroactives au 1^{er} janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

n°051-0418 **7.4 RESSOURCES HUMAINES - SUPERVISEUR - CONTRAT**

Attendu que la Municipalité souhaite offrir des conditions de travail compétitives afin de favoriser la rétention à long terme de ses employés, le tout dans le respect de la capacité de payer des contribuables.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu :

- d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer un contrat de travail avec monsieur John Rhicard pour le poste-cadre de responsable de superviseur de voirie à mi-temps;
- que ces conditions de travail soient rétroactives au 1^{er} janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

n°052-0418 **7.5 MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu :

- de nommer monsieur Gilles Asselin à titre de maire suppléant pour une période de 6 mois à compter du 13 mai 2018;
- de nommer le conseiller Gilles Asselin à titre de remplaçant du maire à la MRC Brome-Missisquoi, en cas d'absence de ce dernier, et ce, pour la même période.

Adoptée à l'unanimité



8. VOIRIE

n°053-0418

8.1 CHEMIN FOSTER - INGÉNIEURS - MANDAT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu :

- d'accepter l'offre de service modifié de la firme Avizo, datée du 30 mars 2018, pour la préparation des plans et devis, la gestion des appels d'offres et la surveillance bureau des travaux pour le projet de réfection du chemin Foster ;
- de financer cette dépense de 14 918 \$ plus taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant) et/ou tout programme d'aide financière admissible;
- d'autoriser le maire et le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

8.2 RÈGLEMENTS D'EMPRUNT - ÉTAPES À VENIR

Le maire et le directeur général mentionnent que les projets de voirie prévue au programme triennal d'immobilisations 2018 vont vraisemblablement nécessiter la tenue de séances extraordinaires au cours du mois d'avril, et ce, afin d'obtenir rapidement les approbations gouvernementales requises. La date et l'heure de ces séances seront affichées sur le site internet de la municipalité et, si possible, dans l'infolettre.

9. ENVIRONNEMENT

9.1 OUVERTURE 2018 DES ÉCOCENTRES DE BROME-MISSISQUOI

Le directeur général mentionne que les écocentres reprendront du service à compter du samedi 7 avril prochain à Bromont. Ceux-ci sont ouverts en alternance les 4 premiers samedis de chaque mois.

L'horaire et les conditions d'utilisation des écocentres sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité et sur celui de la MRC Brome-Missisquoi.

n°054-0418

9.2 DISTRIBUTION DES ARBUSTES DE BANDES RIVERAINES

Attendu que la distribution des arbustes de bandes riveraines aura lieu le samedi 12 mai 2018 au 99, chemin Bailey, entre 8 h et 12 h

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu :

- d'inviter les citoyens intéressés à obtenir gratuitement des arbustes (ou arbres) de bandes riveraines à donner leur nom à la réception de l'Hôtel de Ville;



- d'autoriser la disposition d'arbustes non réclamés auprès tout intéressé.

Adoptée à l'unanimité

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

n°055-0418 10.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2016 - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QU'afin de faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte 5 onglets soit: Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre) et Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique);

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel 2016, An 1 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Lac-Brome;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2016, An 1;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu :

D'ADOPTER le rapport d'activités annuel 2016, An 1 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Que cette résolution remplace la résolution numéro 097-0617 adoptée le 7 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

n°056-0418 10.2 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2017 - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QU'afin de faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière



de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte 5 onglets soit: Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre) et Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique);

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel 2017, An 1 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Lac-Brome;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2017, An 1;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu :

D'ADOPTER le rapport d'activités annuel 2017, An 1 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

11.LOISIRS ET CULTURE

n°057-0418

11.1 SURLARGEUR D'ACCOTEMENTS ROUTE 243

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) compte dans sa planification quinquennale un projet de réfection du pavage de la route 243, débutant plus ou moins au chemin Rogerson dans la municipalité de Bolton-Ouest et se terminant à 200 m à l'Est de l'intersection des routes 104 et 243 (chemin Lakeside) dans la ville de Lac-Brome;

ATTENDU QUE ce projet pourrait se réaliser dès 2018;

ATTENDU QUE le Ministère prévoit à la base paver à ses frais les accotements à une largeur totale de 1 m de chaque côté de cette portion de route, aux endroits où les accotements n'ont pas au moins cette largeur et là où il est possible de le faire;

ATTENDU QUE les surfaces d'accotements déjà pavées seront autrement repavées comme telles, toujours aux frais du Ministère, qu'elles aient une largeur inférieure, supérieure ou égale à 1 m;

ATTENDU QUE le Ministère offre dans le cadre de ce projet d'élargir le pavage des accotements à 1,3 m, des 2 côtés de la route là où il est possible de le faire et là où les accotements n'ont pas cette largeur;

ATTENDU QUE cet élargissement servirait entre autres, à accommoder les cyclistes empruntant cette route;

ATTENDU QUE les coûts de cet élargissement de pavage des accotements à 1,3 m seraient partagés entre le Ministère et la municipalité, soit 50% de la largeur additionnelle à 1 m au frais du Ministère et 50% de cette même largeur additionnelle au frais de la municipalité;



ATTENDU QUE le montant estimé par le MTMDET facturable à la municipalité de Bolton-Ouest serait pour le tout d'au plus 32 000 \$ + taxes applicables pour un élargissement à 1,3 m;

ATTENDU QU' une aide financière du Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) d'un montant de 13 250 \$ provenant du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a été accordée à la municipalité de Bolton-Ouest pour permettre un élargissement du pavage des accotements pour ce projet du MTMDET;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu :

- que la municipalité contribue pour un montant de 8360 \$ qui s'ajoutera à l'aide financière de 13 250 \$ provenant du FARR, soit pour un total de 21 610 \$ versé au MTMDET, pour qu'un élargissement du pavage des accotements au-delà du pavage de base prévu par le MTMDET dans son projet soit réalisé;
- que la municipalité demande au MTMDET d'ajuster l'élargissement du pavage des accotements selon les mêmes règles de partage citées plus haut (50% de la largeur additionnelle à 1 m au frais du Ministère et 50% de cette même largeur additionnelle au frais de la municipalité) afin que le montant de la participation financière de la municipalité corresponde au montant de 21 610\$;
- d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

12. VARIA

12.1 COLLOQUE SUR L'ATTRACTION DE NOUVEAUX TRAVAILLEURS

Le directeur général et le maire donnent de l'information sur le colloque organisé par la MRC Brome-Missisquoi afin d'établir la stratégie d'attraction nouveaux travailleurs et de jeunes familles dans notre région. Il manquera environ 10 000 travailleurs sur les 10 prochaines années dans la MRC.

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.



n°058-0418 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 21h00.

Jean-François Grandmont
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Jacques Drolet
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE SAMEDI 5 MAI 2018 À 9H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.